



Convention collective

Par **Moipseudonyme**, le 10/01/2025 à 21:30

Bonjour, je suis actuellement salarié dans une entreprise.

Cette entreprise a fait le choix de changer de convention collective j'ai la même classification que mon collègue (B4) mais je n' ai pas le même salaire brut que ce dernier.

Est-ce que le droit de l'entreprise (grille tarifaire pour les employés) prime sur la convention collective ? Est-ce que les primes (prime de participation par exemple) comptent pour le calcul de ma rémunération ou est-ce que seul compte mon taux horaire brut ? Sachant que je devrais percevoir un peu plus de 24k euros brut par an minimum selon ma convention.

Par **miyako**, le 11/01/2025 à 10:29

Bonjour,

de quelle convention collective s'agit il??

cordialement

Par **Moipseudonyme**, le 11/01/2025 à 11:00

La métallurgie